

ENTREPRISES & BUSINESS

Frigistar fait son entrée sur le Marché libre bruxellois

Le groupe se contentera d'une petite levée de capitaux mais souhaite améliorer au maximum sa visibilité.

Après un an et demi de silence radio, voilà le retour des, ou en tout cas d'une entrée en Bourse sur le Marché libre de Bruxelles. Le candidat : Frigistar, une entreprise active dans la production et la distribution de réfrigérateurs, lessiveuses et autres appareils électroménagers, sous les marques Frigistar et Lindbergh.

DES PRODUCTEURS AUX DISTRIBUTEURS

Frigistar se positionne surtout comme une interface entre des sites de production et les gérants de chaînes de distribution. Pas de centrale logistique néanmoins, puisque le groupe livre directement les containers de l'usine aux grands clients. Une manière, pour ces distributeurs, d'éviter d'avoir à gérer des contacts directs avec des producteurs étrangers et toutes les questions de support technique, pris en charge par Frigistar.

«Les dernières législations imposent aux importateurs de produits électroménagers de disposer des pièces de rechange pour les produits vendus durant une période de sept ans, ce qui est difficilement gérable pour les distributeurs», explique Alain Caspers, co-fondateur et administrateur du groupe.

Ses plus gros clients: des enseignes comme Leclerc, Cora ou MediaMarkt. Des chaînes de distribution qui, malgré l'ancrage historique du groupe en Belgique, lui font réaliser 90% de ses ventes sur le territoire français.

DES ÉTATS-UNIS À LA CHINE

Fondé en 1992 par Pascal Billen et Franck et Alain Caspers, le groupe aura été le premier à distribuer en Europe les célèbres «frigos américains», avant que les producteurs US ne délaissent progressivement le marché européen. L'occasion pour Frigistar de miser sur l'industrie chinoise, qui devient de plus en plus active dans le secteur de l'électroménager.

«Nos sous-traitants sont d'ailleurs les mêmes que ceux qu'emploient plusieurs grandes marques, mais nous nous axons plus sur les produits 'premier prix'», explique Alain Caspers. À noter que la structure de Frigistar est particulièrement légère, la société employant une petite dizaine de personnes, dont trois sur le site chinois de NingBo, point de départ de la marchandise. «Ils suivent pas à pas la production et effectuent les contrôles de qualité. Nous avons également une usine en Europe et un petit stock, mais c'est plus pour le back-up, nous travaillons majoritairement en flux tendu.»

Le groupe fait également appel à des sous-traitants basés en Turquie, pour de plus petits appareils faisant partie d'un large paquet de nouveaux produits ajoutés à la gamme «historique» de Frigistar.

DÉMARRAGE CE MARDI

Le but principal de cette IPO: améliorer la visibilité du groupe, qui tente actuellement de négocier de nouveaux contrats en Espagne et en Allemagne.

Pilotée par Allyum, l'opération doit également permettre la levée de 500.000 euros, la période de souscription à l'offre d'actions démarrant ce mardi 28 septembre. Une partie des titres reviendra aux détenteurs d'obligations convertibles du groupe.

Avec un chiffre d'affaires 2010 devant approcher les 8,4 millions d'euros contre 6,3 millions en 2009, pour un bénéfice net passant de 125 à 400.000 euros, le groupe insiste sur la régularité de sa croissance. Au terme de l'opération, la proportion de capital flottant sera de 23%, le groupe tenant à son caractère familial. «C'est ce qui nous caractérise: un segment peu risqué, une structure légère, une croissance maîtrisée et régulière, et la forte probabilité d'un rachat par un grand acteur mondial, intéressé par la porte que l'on ouvre sur l'Europe, à moyen terme», explique Caspers. ■

Younes Al Bouhouari



Alain Caspers et Pascal Billen, à la tête de Frigistar depuis 1992 et ravis de l'évolution du groupe.

© Emy Elleboog

LA CRISE A ACCÉLÉRÉ LA TENDANCE, MAIS LE SALARIÉ EST AUSSI DEMANDEUR

Hausse de l'emploi à temps partiel dans l'assurance

Selon les statistiques compilées par Assuralia, le travail à temps partiel dans le secteur de l'assurance a fortement augmenté en 2009. «Entre 2006 et 2008, le nombre de travailleurs à temps partiel a stagné autour de 22%. En 2009, ce pourcentage est monté à 23,9%», a indiqué Assuralia dans son étude «emploi dans l'assurance en 2009», publiée hier. Pour faire face au ralentissement de l'activité économique, les assureurs ont eu parfois tendance à utiliser le levier du temps partiel.

«Il s'agit davantage de temps partiels volontaires que subis. Dans 40% des cas, cela concerne des femmes qui sont demandeuses», tempère de son côté Serge Démarree, directeur des affaires sociales chez Assuralia. «Malgré la crise et une baisse des recrutements, le niveau de l'emploi dans l'assurance est resté relativement stable», ajoute-t-il. Au 31 décembre 2009, le marché belge de

l'assurance employait environ 47.000 personnes, un chiffre quasi équivalent à celui de l'année précédente, indique-t-on chez Assuralia.

Cette donnée inclut les entreprises d'assurance, les agences et aussi le courtage. L'an dernier, le nombre d'embauches sous contrat à durée indéterminée s'est monté à 1.453 contre 1.810, un an plus tôt.

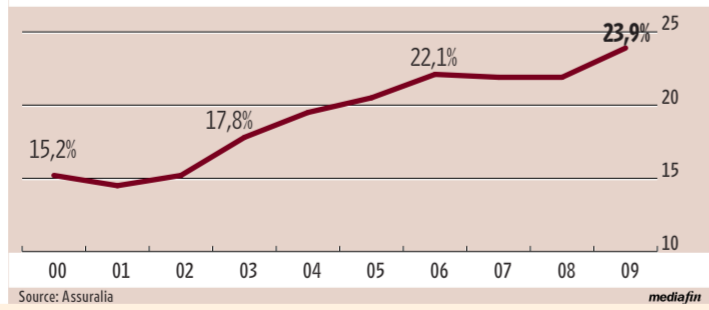
PYRAMIDE DES ÂGES

Reste le problème de la pyramide des âges. Un salarié de l'assurance sur trois atteindra l'âge de 60 ans d'ici 2015, dont près de 30% de cadres.

«Les assureurs risquent de se heurter à une pénurie des talents dans quelques années, et d'être en concurrence avec d'autres professions à la recherche de gens qualifiés», juge Serge Démarree. ■K.T.

Le travail à temps partiel repart à la hausse en 2009

En % du nombre de travailleurs



Menace de grève sur le rail belge le 11 octobre

La CGSP-Cheminots menace de faire une grève générale le 11 octobre prochain si elle n'obtient pas «des réponses favorables» lors des réunions du comité de pilotage le 4 octobre et de la commission paritaire le 6. Elle dénonce une «situation générale désastreuse» au sein du groupe SNCB

et notamment les menaces sur l'emploi dans le fret. Le bureau exécutif national du syndicat socialiste s'est réuni hier et a débattu du dossier fret. Si le syndicat estime que le document présenté par la direction a évolué «de façon plus acceptable», il juge qu'il reste insuffisant et «muet en

matière de pérennité de l'emploi statutaire notamment dans les rail cargo centres». Il estime aussi que l'instauration d'un supplément de 7 euros à l'achat de billets internationaux aux guichets conduira à la suppression de 200 postes de travail et à la fermeture de guichets dans 45 gares. ■Belga

KB Lux: la défense insiste sur l'irrecevabilité

Les avocats de la défense ont plaidé sur la recevabilité des poursuites et la régularité du mode d'obtention des preuves, hier, dans le dossier KB Lux. Ils ont à nouveau évoqué la façon douteuse dont les enquêteurs et le juge d'instruction Leys avaient obtenu certaines preuves.

Me Michèle Hirsch, avocate de Damien Wigny, ancien patron de la KB Lux, a répondu à un des arguments du ministère public. Ce dernier invoquait le fait qu'à aucun moment la défense n'avait demandé la récusation du juge d'instruction Jean-Claude Leys. Pour rappel, le ministère public avait demandé que le procès se poursuive malgré les «mal-

dressés» de certains enquêteurs. En première instance, en décembre 2009, le juge Pierre Hendrickx avait déclaré les poursuites irrecevables en raison de la manière incertaine, probablement illicite, dont diverses pièces étaient parvenues aux mains de la justice. Ces preuves avaient permis d'inculper plusieurs dirigeants de la banque. «Nous n'avions pas les cartes, ni les éléments pour demander la récusation du juge Leys», a dit Me Hirsch. «Au moment où nous prenons connaissance du dossier, en novembre 1997, rien ne nous permettait encore de douter sincèrement de la loyauté du juge chargé de l'affaire.» ■Belga

Le nouveau contrat de gestion de bpost attend... l'Europe

Le contrat de gestion de bpost (La Poste), conclu pour cinq ans le 23 septembre 2005, est arrivé à échéance jeudi. Il a été automatiquement prorogé, ainsi qu'on peut le lire dans le «Moniteur» d'hier: une procédure prévue dans la loi du 21 mars 1991 (entreprises publiques autonomes). Ce texte demeure donc d'application jusqu'à la conclusion du nouveau contrat entre bpost et l'Etat. Les documents sont prêts, nous assure-t-on aussi bien à bpost qu'au gouvernement fédéral. Et ce n'est pas parce que ce dernier est en affaires courantes que traîne l'affaire. Rien n'empêche un tel exécutif d'avancer le contrat de gestion, comme

on vient de le voir d'ailleurs dans le cas de la Loterie Nationale.

Le problème se trouve du côté de l'Europe. On attend toujours les conclusions de l'enquête de la Commission européenne sur les éventuelles aides d'Etat qu'aurait perçues La Poste par le passé. Il s'agit, pour rappel, d'une injection de 300 millions d'euros au capital de l'entreprise publique, dont la qualification a suscité diverses interprétations. Le fédéral préfère attendre le verdict européen avant de boucler le nouveau contrat de gestion, nous explique-t-on au cabinet d'Inge Vervotte, ministre en charge des entreprises publiques. Une prudence de bon aloi? ■M.Lw.

Coca-Cola: reprise des discussions en octobre

Le conseil d'entreprise européen de Coca-Cola, qui s'est déroulé jeudi après-midi à Bruxelles, a décidé de poursuivre les discussions le 11 octobre. Des questions complémentaires ont été posées concernant la situation spécifique des sites. Hier matin, par ailleurs, les travailleurs du site de Coca-Cola Entreprises à Zwijnaarde ont repris le travail. Une grève spontanée y avait éclaté mercredi après l'annonce de la suppression d'une vingtaine d'emplois en Belgique, suite à la mise en place d'une organisation structurelle uniforme en Europe. ■

Cobepa vend la moitié de ses parts dans D'Ieteren pour investir dans d'autres sociétés

La société d'investissement Cobepa a vendu 212.500 actions du groupe D'Ieteren, soit 3,8% du capital, à 385 euros par titre à des investisseurs institutionnels. «Cette opération permet à Cobepa d'avoir des moyens additionnels pour investir dans des sociétés avec lesquelles nous espérons faire le même parcours qu'avec D'Ieteren», a indiqué Jean-Marie Laurent Josi, de Cobepa.

La transaction s'est déroulée via un système de placement rapide d'actions auprès d'institutionnels. Elle a été dirigée par Petercam et la banque Degroof. Elle a rapporté 81,8 millions d'euros à la Cobepa.



Jean-Marie Laurent Josi affirme que Cobepa n'entend pas sortir totalement de D'Ieteren.

La société détient encore 212.621 actions D'Ieteren. «Ce n'est nullement un départ de D'Ieteren. Nous n'avons pas l'intention de céder le soldé. Par ailleurs cette décision a été prise en concertation avec nos partenaires familiaux», ajoute Laurent Josi.

Quant aux investissements, après Degroof, Cobepa ne cache pas son intérêt notamment pour le secteur financier de niche.

Laurent Josi affirme que la politique d'investissement de Cobepa vise des positions minoritaires dans des sociétés qui offrent de belles perspectives de croissance et de préférence non cotées.

Suspendue, la cotation de D'Ieteren a repris en fin de journée. ■